COMMUNIQUE DE PRESSE

Autono'Vie : un dispositif d'accompagnement personnalisé pour une prise en charge globale

***Paris*, 20 février 2024 — Expérimenté depuis octobre 2022 grâce au soutien de Malakoff Humanis, au sein de 5 fédérations départementales ADMR, le dispositif Autono'Vie mis en place par l'Union nationale ADMR révèle le rôle central des coordinatrices de parcours pour prévenir les ruptures de prise en charge et améliorer le bien-être des aidés et de leurs aidants, tout en jouant un rôle pivot au sein d'un large écosystème local.**

Présentés jeudi 1er février 2024, à l'occasion d'une journée nationale Autono'Vie, les résultats de l'étude d'impact[1] menée en parallèle de l'expérimentation auprès de plus de 620 personnes accompagnées et professionnels sont unanimes : **le dispositif Autono'Vie apporte plus de fluidité à l'écosystème de prise en charge et favorise une identification exhaustive et rapide des besoins et des situations à risques**.

Un dispositif de coordination complet

Les évolutions socio-démographiques de la France appellent à un virage domiciliaire innovant, qui réponde aux différents enjeux du bien-vieillir à domicile et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Ainsi, avec la volonté d'améliorer le parcours de prise en charge et d'agir sur la prévention des situations à risque, l'ADMR a développé le dispositif Autono'Vie. Ce dispositif, qui a pour objectif d'offrir une vie à domicile en accord avec le souhait de chacun, repose sur trois éléments clés :

1. **Les appréciations émises par l'auxiliaire de vie sociale sur l'application Vigilance** après chaque passage ;
2. **Les recommandations et actions déployées par les coordinatrices de parcours** pour les bénéficiaires en suivi renforcé, et **en coordination avec les acteurs locaux** (CLIC, DAC, SSIAD, EHPAD, Conseils départementaux, Groupes Hospitaliers, etc.) ;
3. **Une offre de service globale** pour répondre à la diversité des besoins d'accompagnement et qui s'appuie sur un large écosystème de partenaires locaux.

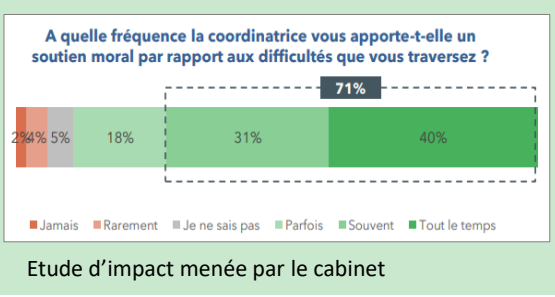
Pour Thierry d'Aboville, Secrétaire général de l'Union nationale ADMR, « *cette approche inscrit l'action de l'ADMR et des coordinatrices de parcours dans la continuité de l'écosystème existant, avec un réel bénéfice pour les personnes accompagnées, leurs aidants ainsi que les professionnels du secteur. Elle vient appuyer l'action des bénévoles et permet un regard croisé pour mieux comprendre les besoins des personnes, établir un diagnostic précis et mettre en place une prise en charge globale. Cette expérimentation a été possible grâce au soutien de Malakoff Humanis.* »

L'étude d'impact révèle ainsi que **87% des bénéficiaires du dispositif estiment que la coordinatrice de parcours leur permet de rester chez eux, et près de 81% estiment leurs besoins en termes d'accompagnement sont couverts** (contre 66% en dehors du dispositif).

Parallèlement, le dispositif contribue à la stabilisation de la situation des bénéficiaires : 75% déclarent que la coordinatrice de parcours leur permet de gérer leur quotidien, tandis que pour plus de 71% d'entre eux, elle permet de stabiliser leur état de santé et leur apporte un soutien moral.

[1] Etude d'impact menée par le cabinet spécialisé KOREIS Conseil : auprès de plus de 360 bénéficiaires du dispositif et 230 personnes hors dispositif et 30 professionnels internes, externes et spécialisés (octobre 2023)

Des améliorations des conditions de travail des professionnels de la prise en charge



Etude d'impact menée par le cabinet

S'appuyant sur les recommandations des coordinatrices de parcours et leur rôle central, le dispositif Autono'Vie améliore le quotidien des personnes aidées et leurs proches. L'étude d'impact révèle en effet la contribution du dispositif au maintien du lien social et au bien-être psychologique sur les aidés et aidants, puisque **40% d'entre eux estiment que la coordinatrice leur apporte constamment un soutien moral quant aux difficultés qu'ils traversent**.

Comme le témoigne l'aidant d'une des personnes accompagnées par Autono'Vie, « *Nous étions vraiment rassurés, je ne sais pas comment on aurait fait s'il n'y avait pas eu un organisme comme l'ADMR et la coordinatrice, on aurait été dans une angoisse bien plus grande.* »

Par ailleurs, la prise en compte des avis des auxiliaires de vie est clé dans le dispositif Autono'Vie, permettant une meilleure identification des situations à risque et une plus grande fluidité pour que les professionnels agissent avec un même objectif : une prise en charge des bénéficiaires plus efficace et globale.

Parallèlement, l'étude démontre également l'impact positif du dispositif et des coordinatrices de parcours sur les professionnels du secteur, permettant **une efficacité et un gain de temps conséquents, et offrant des conditions de collaboration plus étroites pour de meilleurs résultats et un accompagnement plus précis**.

L'intervention de la coordinatrice, notamment pour les cas complexes, permet ainsi de libérer du temps aux professionnels et de mieux répartir les actions de chacun en fonction des cas et des besoins, et par extension de soulager les professionnels dans leurs missions.

Pour les professionnels du secteur, la coordinatrice de parcours « *gère les groupes de patients, renvoie vers nous le dépistage des fragilités et coordonne tout cela. C'est clair que, pour moi, la coordinatrice, elle est indispensable* » précise **un médecin membre d'une CPTS et coordonnateur en EHPAD.**

A la suite du succès de cette expérimentation et l'engouement observé autour du métier de coordinatrice de parcours, l'Union nationale ADMR va accompagner son déploiement au sein de son réseau, en veillant à prendre en considération les spécificités territoriales. A ce jour, 10 nouvelles fédérations ADMR ont d'ores et déjà prévu de mettre en place Autono'Vie en 2024.

Découvrez le dispositif de coordination de l'ADMR à travers
le témoignage d'Alix Godalier, Coordinatrice de parcours Autono'Vie.

Contact presse :
Marine RIAUDEL
01.40.07.34.20
admr@comfluence.fr

À propos de l'ADMR

Créée en 1945, l'ADMR est le 1er réseau national et associatif de service à la personne et un acteur majeur de l'économie sociale et solidaire. L'ADMR fédère 2 600 associations locales, gérées et animées par 78 000 bénévoles, implantées partout en France. Ses 94 000 collaborateurs dispensent chaque année plus de 86 millions d'heures d'intervention auprès de plus de 690 000 clients (familles, personnes âgées, personnes handicapées, tout public…). L'ADMR propose une large palette de services organisés en 4 pôles : Services et soins aux Séniors / Accompagnement du handicap / Enfance et parentalité / Entretien de la maison.
L'ADMR est présidée par Marie-Josée Daguin ; Thierry d'Aboville en est le Secrétaire général.
www.admr.org